



Commune de
Val-de-Travers

Rapport annuel de la Sécurité publique

Le rapport annuel de la sécurité publique s'est déroulé le jeudi 30 mars en présence de représentants des autorités communales et cantonales, ainsi que d'organisations de protection de la population fédérales, neuchâteloises, vaudoises et de France voisine.

La sécurité publique n'ayant d'avenir que dans une étroite coordination entre les partenaires, ce rapport était l'occasion de présenter dans sa globalité le travail qui est réalisé durant toute l'année par les services de sécurité de proximité, de police du feu, de défense incendie, de protection civile et des ambulances.

L'activité 2016 a démontré une fois de plus qu'il est indispensable de garantir des services de sécurité performants :

- 1'016 interventions des ambulances ;
- 135 interventions des pompiers ;
- Plus de 1'000 heures de soutien à la vie locale fournies par la sécurité de proximité lors des manifestations et deux interventions de la protection civile au profit de la collectivité,

dont l'assainissement des sites karstiques.

Ces activités ne doivent toutefois pas empêcher une gestion rigoureuse des deniers publics. Ainsi, les coûts de l'ensemble de la sécurité de notre région sont en baisse de 9 % depuis 2014.

Le Conseil communal manifeste son soutien au personnel communal ainsi qu'aux 293 miliciens qui s'engagent au service de la protection des personnes et des biens de notre région, une action qui doit être encouragée et valorisée. Il tient également à remercier les employeurs qui permettent de concilier la précieuse disponibilité du personnel de milice avec l'activité de leur entreprise. Il adresse enfin sa vive reconnaissance aux familles qui sont solidaires de ce bel engagement citoyen.



Les qualités naturelles du Val-de-Travers dans leur dimension humaine (07/24)

© Loïc Valverde



Echo des autorités

Perspectives du budget 2017 confirmées

Adopté fin 2016 par le Conseil général de Val-de-Travers, le budget de l'année en cours restait en attente des décisions du Grand Conseil sur deux éléments importants : la réforme de la péréquation des charges et la bascule de l'impôt sur les frontaliers.

Retenue par le Conseil communal, l'option d'un « statu quo » par rapport à l'exercice précédent

s'est avérée pertinente. Le Grand Conseil a décidé de ne pas revoir la péréquation des charges, du moins selon le modèle proposé par le Conseil d'Etat. Plusieurs centaines de milliers de francs étaient en jeu pour Val-de-Travers.

Quant à l'impôt sur les frontaliers, il était prévu que la part revenant aux communes soit réduite. Le Grand Conseil

a entendu l'appel lancé par les communes industrielles, dont la nôtre, décidant de reporter la bascule prévue... et évitant ainsi de nous priver de plus d'un million de francs de revenus.

Ces décisions soulagent d'autant plus le Conseil communal que les rentrées fiscales, provenant des entreprises surtout, s'affichent en fort recul.

INFORMATIONS PRATIQUES

Avis de restriction de circulation - Carnavallon du vendredi 7 au dimanche 9 avril à Fleurier

Dans le cadre du Carnaval du Val-de-Travers, des mesures particulières de restriction de circulation seront mises en place, à savoir : Du mardi 4 dès 20 h 00 au mardi 11 avril à 24h00, il est interdit de parquer sur la place de la patinoire.

Du vendredi dès 17 h 00 au dimanche à 24 h 00, l'accès est interdit dès la hauteur de l'immeuble N° 1 de la rue du Patinage. La circulation est réglée à sens unique dès la hauteur de l'immeuble N° 29 de la rue du Patinage. Il est interdit d'obliquer à droite à l'intersection de la rue du Patinage à la hauteur de l'immeuble N° 15 de ladite rue. Il est interdit de parquer devant les immeubles N°s 11, 13 et 15 de la rue du Patinage.

Le samedi, il est interdit de circuler et de parquer, dès 13 h 00 jusqu'à la fin du cortège, sur les rues du Collège, de la Promenade, du Progrès, sur l'avenue de la Gare et la Grand'Rue. Il est interdit de circuler et de parquer, dès 19 h 00 à 21 h 00 sur les rues de la Promenade, du Progrès, avenue

de la Gare et la place du Marché. Le dimanche, il est interdit de circuler et de parquer dès 13 h 00 jusqu'à la fin du cortège, sur les rues du Collège, de la Promenade, du Progrès, avenue de la Gare, Grand'Rue et rue de la Place-d'Armes. Il est interdit de parquer, dès 12 h 00, sur toute la place de Longereuse.

Les zones de parcage sont les suivantes : place de Longereuse (sauf le dimanche dès 12 h 00), rue du Patinage, sauf devant les immeubles N°s 11, 13 et 15, avenue Daniel-Jeanrichard, rue François-Jaques, rue de l'Ecole d'Horlogerie.

D'avance, la Sécurité de proximité vous remercie de votre compréhension et de vous conformer à la signalisation mise en place et au service de circulation.

Avis de restriction de circulation - Course aux œufs du lundi 17 avril à Buttes

En raison de la traditionnelle Course aux œufs, la route Buttes / La Robella sera fermée à la circulation le lundi 17 avril 2017 entre 8 h 00 à 17 h 00. Nous prions les usagers de respecter la signalisation mise en place et les remerciements de leur compréhension.

ANNONCES

Compost gratuit pour votre jardin potager !

La population de la commune de Val-de-Travers est invitée à venir chercher gratuitement du compost pour le jardin potager auprès de l'entreprise Agri Bio Val SA, à Fleurier, Clos-Donzel 11, le

**Samedi 8 avril 2017
de 9 h 00 à 11 h 30**

Chaque personne doit se munir d'un récipient pour le transport de son compost. La distribution aura lieu uniquement à cette date.

Invitation aux entreprises de la commune

Le Conseil communal a récemment invité toutes les entreprises de la commune au cocktail des entreprises, qui aura lieu le jeudi 27 avril prochain à 19 h 00 au Centre sportif. Si certaines entreprises actives n'ont pas reçu d'invitation, il s'agit probablement d'une omission. Afin qu'elles puissent s'inscrire à la manifestation et recevoir nos courriers à l'avenir, les entreprises concernées sont priées de s'annoncer directement auprès de la direction de l'économie et des finances (tél. 032 886 43 60 ou courriel FinancesEconomie.VDT@ne.ch).

EN BREF

Potentiel solaire de la commune de Val-de-Travers – De l'énergie sur votre toit !

Les Offices fédéraux de l'énergie, de la topographie et de la météorologie ont calculé le potentiel de toutes les toitures de Val-de-Travers en matière de production d'électricité et de chaleur solaires.

Pour connaître le potentiel de votre toit il suffit de vous connecter sur : www.toitsolaire.ch

Entrez votre adresse, et les chiffres s'affichent.

Faites votre plein d'énergie !

LE VAL-DE-TRAVERS
qualités naturelles